



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

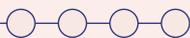
**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

## **DREETS Occitanie 2021**



## La protection, ciment de la Dreets



L'année 2021 a été paradoxale : dans un contexte toujours épidémique, où les secteurs d'activité en difficulté avaient plus que jamais besoin du soutien de l'Etat, l'économie connaissait un rebond sans précédent. Ainsi, la région Occitanie a connu un taux de croissance supérieur à 6% ; le taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise ; les embauches ont culminé à un niveau inégalé depuis 20 ans ; le taux d'emploi n'a pas été aussi élevé depuis 1975. Malgré la reprise, la crise sanitaire a bouleversé le marché du travail et génère des tensions sur les recrutements. Pour les réduire, des mesures sont mises en place dès la fin de l'année.

C'est dans ce contexte particulier que la Dreets Occitanie a été créée, le 1<sup>er</sup> avril. Cette nouvelle direction regroupe les missions économie, emploi, travail et solidarités des services déconcentrés de l'Etat.

Je vous invite à découvrir ce premier rapport d'activité de la Dreets. Il est structuré autour de la protection, valeur qui fonde la cohésion des agents et des services qui œuvrent chaque jour pour la protection de l'économie, des consommateurs, des travailleurs, et des personnes les plus fragiles. Ainsi, forts de cette complémentarité, nous avons à cœur de déployer tous les moyens pour que les acteurs économiques surmontent la crise sanitaire, et que la croissance bénéficie au plus grand nombre.

Telle sera encore notre ambition en 2022.

**Christophe Lerouge, directeur régional**

**Bonne lecture**



<div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px; margin-bottom: 10px;">Avril</div> <div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px; margin-bottom: 10px;">Juillet</div> <div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px; margin-bottom: 10px;">Avril - septembre</div> <div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px; margin-bottom: 10px;">Septembre</div> <div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px; margin-bottom: 10px;">Octobre</div> <div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px; margin-bottom: 10px;">Novembre</div> <div style="background-color: #76b82a; color: white; padding: 2px 5px;">Décembre</div>	<p><b>01/04 :</b> Webinaire de lancement, en présence de M. le préfet de région Ouverture du nouvel intranet InDI pour l'information et la cohésion des agents</p> <p><b>16/04 :</b> Premier COmité DÉpartemental et Régional - Emploi Travail Solidarités (CODER-ETS)</p> <p><b>08/07 :</b> Visite de Virginie Beaumeunier, DGCCRF et action de communication sur les circuits courts à la Ferme de Borderouge à Toulouse</p> <p>Bilatérales avec les préfets et préfètes des départements occitans</p> <p>Mise en place du télétravail de droit</p> <p><b>22-23/09 :</b> CODER coordonné Protections des Populations (PP) et Emploi Travail Solidarité (ETS) à Carcassonne</p> <p><b>28/09 :</b> Séminaire du pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes, Métrologie</p> <p><b>19/10 :</b> Présence sur le salon SIANE à Toulouse</p> <p><b>25/10 :</b> Co-organisation du salon « les innovantes » à Montpellier</p> <p><b>18/11 :</b> Visite de Thomas Courbe, DGE à Toulouse</p> <p><b>25/11 :</b> Mission inter-inspection sur l'organisation territoriale de l'Etat Séminaire du cabinet</p> <p><b>06/12 :</b> Mission inter-inspection sur les modalités de traitement des procédures de licenciement économique dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'État</p> <p><b>13/12 :</b> Mission Cour des comptes sur le contrôle interne financier</p> <p><b>14/12 :</b> Mission d'inspection relative à l'organisation du système d'inspection du travail</p>
---	--

# Le nouveau réseau Dreets-Ddets/pp



Le 1<sup>er</sup> avril 2021, les services déconcentrés des ministères chargés de l'économie, des finances, du travail, de l'emploi et des affaires sociales ont été réorganisés.

## Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Au niveau régional, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités intègre dans son champ de compétences l'ensemble des missions exercées au niveau régional par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les politiques de la cohésion sociale, jusqu'alors portées par la Direction régionale de la cohésion sociale.

Elle est l'interlocuteur des acteurs socio-économiques : associations, services et établissements sociaux, organismes de formation, entreprises, partenaires sociaux et territoriaux, collectivités territoriales, opérateurs, salariés, demandeurs d'emploi, consommateurs.

Elle est composée de 4 pôles, un cabinet et un secrétariat général :

- ▶ Pôle «Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie»
- ▶ Pôle «Politique du travail»
- ▶ Pôle «Entreprises, Emploi et Economie»
- ▶ Pôle «Cohésion sociale, Formation, Certification »

Elle comprend 260 agents.

## Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (Ddets/pp).

Au niveau départemental, les missions en matière de développement de l'emploi, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables, d'intégration sont regroupées :

- ▶ dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets) et dans les Directions départementales de la protection des populations (Ddpp) dans les départements du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales,
- ▶ ou dans les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (Ddetspp) dans les autres départements.

Ces directions sont placées sous l'autorité des préfets de département, à l'exception des missions relatives à l'inspection du travail qui restent sous l'autorité du directeur régional de la DREETS. Ces directions comprennent environ 700 agents, fonctionnaires des ministères sociaux et économiques et financiers.



L'articulation forte et efficace du niveau régional avec les services départementaux installés dans les Ddets/pp est un enjeu majeur de la création du réseau, encore renforcé par le maintien du lien hiérarchique pour le système de l'inspection du travail.

### GOVERNANCE

La nouvelle gouvernance s'est mise en place dès le mois d'avril. Le comité de direction se réunit une fois par semaine. Au sein des pôles, SG et cabinet, les équipes de direction se réunissent à la même fréquence.

Le CODER-ETS réunissant le Dreets, les chefs de pôles, SG, cabinet et les Ddets/pp se déroule mensuellement. Un premier retour d'expérience sur la gouvernance entre la Dreets et les Ddets/pp a permis d'établir un plan d'amélioration à court terme. Ainsi le positionnement des directrices ou directeurs adjoints départementaux reste à ajuster. Il a d'ores et déjà été décidé que le CODER-ETS serait ponctuellement élargi à leur présence selon des modalités et une périodicité les plus pertinentes.

Des réunions mensuelles sont aussi organisées par les chefs de pôle de la Dreets avec les responsables du système d'inspection du travail Occitanie, et avec les chefs de service chargés de la cohésion sociale, de l'emploi-mutations économiques et de la concurrence-consommation. Ces réunions permettent le pilotage de l'activité et la prise en compte des expressions de chacun.

Concernant la protection des populations, le CODER-PP se réunit mensuellement avec les Ddets/pp et les Ddpp, sous le pilotage commun de la Draaf et de la Dreets. Il traite des sujets de répression des fraudes (pôle C).

### FONCTIONNEMENT

Grâce aux visioconférences, les réunions à distance ont été généralisées. Quasiment 100% des agents sont équipés pour le télé-travail.

Plusieurs actions de communication se sont tenues aussi en distanciel comme la conférence de presse sur le bilan du plan santé au travail ou Start Emploi en collaboration avec la Tribune. Le Secrétariat général fusionné le 1<sup>er</sup>

avril s'est mobilisé sur l'organisation des circuits financiers avec les Ddets/pp, sur les liens à établir avec les secrétariats généraux communs mis en place dans les préfectures de département, sur l'organisation des élections professionnelles, sur les aménagements immobiliers à Toulouse et à Montpellier et toujours sur la protection des agents dans le cadre épidémique.



### 800 M€ pour les politiques publiques sociales portées par le réseau

Les dépenses exécutées par les agents du réseau sur le périmètre Emploi Travail Solidarités s'élèvent à 580 M €. À ces dépenses directes s'ajoutent le financement des contrats aidés et des aides au poste pour l'insertion par l'activité économique pour un montant de 220 M€.



### Déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que celles et ceux qui souhaitent trouver une place dans la société par le travail et l'activité puissent y parvenir au travers d'un accompagnement individuel de qualité.

Expérimenté depuis 2020 en partenariat étroit avec les collectivités territoriales -dont au premier rang les conseils départementaux- le SPIE a été étendu au cours de l'année 2021 aux territoires de l'Aude, de l'Aveyron et du Tarn qui ont bénéficié d'aides pour la modernisation de leurs systèmes d'information. En Occitanie, 5 autres départements (Lot, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Gard) ont reçu un avis favorable pour déployer ce dispositif, qui a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire national dès 2022.



### Des mutualisations interdépartementales pour les missions CCRF

L'objectif est de mettre en place des mutualisations pérennes interdépartementales pour les missions nécessitant une spécialisation. Le maître-mot a été « pragmatisme ».

Ainsi, plusieurs avancées peuvent être notées, d'une part la réorientation de la prise en charge de missions interdépartementales au niveau des départements eux-mêmes et non plus par un agent régional implanté au pôle C, et d'autre part, l'identification de nouveaux secteurs ou de nouvelles missions pouvant être gérées à un niveau interdépartemental : commande publique, fruits et légumes, secteurs des « viandes et foie gras » et « produits sucrés et laitiers ».

Ces nouvelles organisations se mettent en place avec le positionnement d'agents spécialisés interdépartementaux, nommés en départements.

Elles nécessitent une nouvelle approche de l'organisation des contrôles et des relations entre enquêteurs, chefs de service et pôle C.



### Coopération contre la maltraitance

Les actions de cohésion et de connaissance mutuelle ont été freinées par la pandémie. Toutefois, le 8 décembre, a pu se tenir le séminaire de la Mission Régionale interdépartementale de l'Inspection, du Contrôle et de l'Évaluation. La MRIICE effectue des contrôles dans les secteurs de la cohésion sociale (hébergement, séjours de vacances adaptées organisés, mesures de protection des majeurs), de l'aide alimentaire et de la politique de la ville. Tous les pôles de la Dreets étaient représentés autour du thème fédérateur de la protection des personnes. Des groupes de travail ont été constitués afin de déterminer la mobilisation des dispositifs existants dans les services pour répondre à une plainte de maltraitance. Cet exercice a permis de dégager des pistes de travail transversales qui permettront d'améliorer les actions de protection des personnes vulnérables.



# Protéger l'économie, les entreprises et l'emploi



## Protéger l'économie : du plan de relance au plan France 2030

La crise économique liée à la Covid-19 a particulièrement touché les entreprises industrielles qui sont au cœur de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Le soutien aux secteurs industriels a pris toute son ampleur en 2021. Le **Service économique de l'Etat en région**, en lien avec les sous-préfets à la relance, a accompagné les entreprises pour déposer leurs projets. Au niveau national, le plan de relance de 35 Mrd € est réalisé à 90%. Le bilan du volet industriel du plan de relance en Occitanie fin 2021 est de 679 projets pour un montant de 355 M € de subventions ou d'avances remboursables.

La filière aéronautique représente une part importante des **projets de modernisation et de diversification accompagnés**, ainsi que les secteurs du spatial, de l'automobile et du nucléaire ; les entreprises et startups de ces secteurs se sont mobilisées pour engager des projets innovants ou de diversification. Les investissements dans le secteur de la santé vont permettre de renforcer la capacité nationale et européenne à faire face à des crises sanitaires.

Enfin, le guichet « Industrie du futur » dédié à l'accompagnement financier des entreprises industrielles françaises dans leurs investissements de transformation vers l'industrie du futur a rencontré un très vif succès en Occitanie.

Afin de rendre l'industrie française plus autonome et plus résiliente, le plan France 2030 de 34 Mrd € a été lancé en octobre. Les crédits seront concentrés sur les filières où la France a un avantage compétitif. Parmi les 10 filières ciblées par ce plan, certaines sont particulièrement développées et dynamiques en Occitanie :

- ▶ l'hydrogène vert avec une giga-factory d'électrolyseurs ;
- ▶ les technologies de l'avion bas carbone ;
- ▶ les bio médicaments ;
- ▶ les industries culturelles et scientifiques ;
- ▶ le spatial sur les volets mini-satellites, constellations de demain, services du newspace.

Le Service économique de l'Etat en région sera aux côtés des entreprises pour les aider à monter leurs projets.

- ▶ **679** projets industriels France Relance
- ▶ **448** prestations Conseil RH
- ▶ **2 000** entreprises bénéficient du FNE Formation
- ▶ **419** lauréats « Industrie du futur » pour **43 M €** de subventions



## Protéger les entreprises, en accompagnant les mutations économiques

Le soutien aux acteurs économiques et aux salariés touchés par la crise sanitaire s'est concrétisé par l'activation de l'activité partielle, l'**activité partielle** de longue durée (APLD), le Fonds national pour l'emploi et la formation (FNE-Formation). En 2021, si l'activité partielle a permis à de nombreuses structures de passer des caps difficiles, son utilisation a été sans commune mesure avec l'année 2020. Le **FNE Formation** a été mis en œuvre exclusivement par les OPCO au travers d'un conventionnement au niveau national d'un montant de 29 M € pour la région Occitanie. La DREETS a promu le dispositif et a veillé à son bon déploiement en lien avec les OPCO du territoire. Près de 600 000 heures de formations ont été engagées au bénéfice de 17 000 salariés dans près de 2000 entreprises.

Une forte articulation s'est mise en place entre le **service Mutations économiques et les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises**. Les commissaires ont participé aux 13 comités départementaux de sortie de crise et déployé un outillage de détection précoce des difficultés (Signaux faibles, réseau de référents CCI, réseau de chargés de mission du Conseil régional et de l'agence Ad'OCC).

La région a été durement touchée voyant le nombre de **licenciements économiques collectifs**, de procédures de Plans de sauvegarde de l'emploi et de ruptures conventionnelles collectives augmenter en début d'année, en particulier dans le secteur de l'aéronautique. Les directions départementales en charge de l'instruction ont été soutenues par la cellule restructuration de la DREETS. Le rebond économique à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 a permis de fortement réduire le nombre de PSE.

Au-delà, et afin d'accompagner la relance, la DREETS porte le dispositif de **prestation conseil RH** qui propose aux entreprises de moins de 250 salariés une prestation de conseil RH financée tout ou partie par des fonds publics. Elle leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et opérationnel sur les questions RH, délivré par un cabinet spécialisé, en articulation avec leur stratégie de développement économique. 10 OPCO bénéficient d'une convention avec la DREETS pour mettre en œuvre ces prestations d'appui-conseil. 448 accompagnements d'entreprises ont été réalisés pour 1,5 M € de subventions État accordées.

Depuis le 15 janvier, Transitions collectives (Transco) permet d'anticiper les mutations économiques de l'entreprise en accompagnant les salariés volontaires dont les emplois sont menacés vers une reconversion préparée et assumée. En Occitanie, ce dispositif est porté par l'association ATPro qui bénéficie d'une enveloppe de 13,8 M €, appuyée par les 8 plateformes labellisées « plateforme de transition professionnelle », auxquelles s'ajoutent les 3 projets nationaux ayant des impacts en Occitanie (OPCOEP, Constructys, ENVY).



## Protéger l'emploi en investissant dans les compétences

La réponse à la crise est aussi passée par la **formation des jeunes et des demandeurs d'emploi** au travers du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Le Pacte représente pour le Conseil régional un engagement à hauteur de 877 M € et, pour l'Etat, de 568 M € sur 2019-2022. Le niveau de réalisation des objectifs d'entrées en formation est à l'équilibre à fin août 2021.

Concernant l'appareil de formation, la DREETS a observé une forte hausse des demandes d'enregistrement déposées par les **organismes de formation en 2021** (2 616 organismes ont fait une déclaration d'activité en 2021 contre 1 961 en 2020), principalement explicable par le déploiement de la certification Qualiopi et l'augmentation des créations d'entreprises liée à la crise. Les 100 contrôles opérés par le service régional de contrôle mettent en lumière l'accroissement des fraudes au compte personnel de formation depuis le déploiement de MonCompteFormation notamment via les réseaux sociaux, internet ou le démarchage téléphonique. La DREETS maintient sa vigilance en synergie avec l'ensemble de ses services : Fonds européens, inspection du travail.

Au sortir de la 1<sup>ère</sup> phase de la crise sanitaire, en juillet 2020, l'Etat a aidé les jeunes en sortie de cursus scolaire et de formation à accéder à leur première embauche et à retrouver un emploi en complément de leurs études. En Occitanie, le **plan #1jeune1solution** s'est caractérisé par une excellente dynamique.

**Plus de 215 000 solutions** pour les jeunes ont été initiées pour un montant de plus de 400 M € : primes à l'embauche, aides à l'alternance, parcours d'insertion sur mesure mis en place par les acteurs du service public de l'emploi : APEC, Pôle Emploi, et en premier lieu, les Missions locales pour le PACEA et la Garantie Jeunes.

Concernant **l'apprentissage**, l'année 2021 s'inscrit dans la pleine réussite de la réforme de 2018 avec 58 000 contrats d'apprentissage contre 45 500 en 2020 et 30 500 en 2019, et 233 CFA actifs contre 94 CFA conventionnés auprès du conseil régional avant 2019, soit une augmentation de 228%.

Afin d'accompagner ce déploiement, rendre visible **l'offre globale #1jeune1solution** pour l'ensemble des partenaires impliqués (Etat, Région, AFPA, Pôle emploi, ARML) est apparu nécessaire. Des documents communs de présentation de ces dispositifs mettent en avant la particularité de chacun, afin de disposer de « clés de répartition » claires pour l'ensemble des conseillers en charge d'orienter les jeunes.



## Faire que la reprise de l'activité soit inclusive

Le **service Emploi** a travaillé sur la suite de l'appel à projet « **Repérer et mobiliser les publics invisibles** ». Le montant alloué en Occitanie pour 2021-2023 est de 4,58 M €. Le cahier des charges retravaillé avec le Conseil régional met l'accent sur les actions de repérage, visant à alimenter les nombreux dispositifs de remobilisation déjà proposés aux jeunes. La procédure collective d'instruction et de décision a abouti à la sélection de 22 projets.

Le **Fonds de Développement de l'Inclusion** a bénéficié aux structures d'insertion par l'activité économique. 90% d'entre elles ont bénéficié d'une aide forfaitaire à la consolidation et 56% se sont mobilisées sur 129 projets au sein des structures d'insertion par l'activité économique en contrepartie de l'engagement de créer 674 emplois supplémentaires cette année.

Concernant l'emploi des personnes handicapées, la DREETS a poursuivi le déploiement **du plan régional de l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) 2021-2025**. La croissance des entreprises adaptées (EA) s'est poursuivie : en 2021 le nombre d'aides au poste conventionnées est de plus de 2 000 contre 1 863 en 2020 et pour près de 90 EA réparties sur le territoire régional. Le déploiement des expérimentations s'est accéléré : ce sont désormais 17 EA qui sont agréées au titre du CDD-Tremplin. La première EA de Travail Temporaire ayant été agréée en septembre, et la première EA Pénitentiaire en décembre.

En raison des désordres engendrés par la crise sanitaire, le **service Fonds social européen** s'est attaché prioritairement à accompagner les organismes intermédiaires et les opérateurs, et à procéder rapidement aux contrôles de service fait, pour éviter les tensions sur les trésoreries. Durant cette période cruciale, aucune procédure collective à l'endroit d'un des opérateurs FSE n'a été ouverte.

À l'été, la DREETS a ouvert des concertations associant les services du Conseil régional, mais également les services généraux des conseils départementaux. Début décembre, la rédaction de l'accord précisant les lignes de partage entre l'Etat et la Région sur le **déploiement du FSE+** sur la région est quasiment achevée. La répartition départementale des crédits FSE+ de la priorité 1 « Insertion professionnelle et inclusion » est en cours.

Le 22 septembre, la Commission interministérielle de coordination et de contrôle des fonds européens a notifié le rapport final de son audit visant le fonctionnement du système de gestion et de contrôle mis en œuvre en Midi-Pyrénées entre 2014-2019, lequel conclut à un fonctionnement correct du système audité.

▶ **2 000** postes financés dans **90** entreprises adaptées

▶ **20 000** salariés en parcours d'insertion dans une SIAE

▶ **58 000** contrats d'apprentissage





## Lutter contre les tensions de recrutement

À partir de l'été, le rebond économique prend une telle dimension que les difficultés de recrutement deviennent sensibles dans tous les secteurs d'activité. La DREETS contribue à la mise en place du **plan de réduction des tensions de recrutement à partir de novembre**. Mis en œuvre par les sous-préfets, le plan doit identifier les **freins à l'embauche** et établir des actions pour les résoudre. Les trois freins majeurs sont l'attractivité des métiers, la mobilité et la formation des salariés.

Face aux difficultés de recrutement, le **groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** est un outil créé par les entreprises pour répondre à leurs besoins en pariant sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Le modèle est en plein développement avec plusieurs études de faisabilité en cours, particulièrement dans les départements ruraux, sur les secteurs de l'aide à domicile ou de l'agriculture.



## Formations paramédicales et sociales

La DREETS contribue aussi à la réduction des **tensions sur les métiers paramédicaux et sociaux**, dans la mesure où elle organise les **examens, jurys, reconnaissance des compétences** et autorisations d'exercer sur ces métiers.

Dans le secteur des formations paramédicales, 35 jurys régionaux et examens se sont tenus, soit au total 5138 nouveaux diplômés pour les métiers d'infirmiers, puéricultrices, cadres de santé, auxiliaires de puériculture, ergothérapeutes, ambulanciers, aides-soignants, psychomotriciens, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes...

Dans le secteur social, 25 sessions d'examen post-formation et par la voie de la VAE ont été organisées pour 2 046 candidats. Les jurys des différents diplômes d'État de travail social ont permis de diplômer 1 647 travailleurs sociaux du niveau 3 au niveau 7, dont 1 031 accompagnants éducatifs et sociaux, 172 éducateurs de jeunes enfants, 147 assistantes de service social, 147 assistants familiaux et 94 responsables d'unité d'intervention sociale pour les volumes les plus importants.

9 commissions régionales d'autorisation d'exercice ont formulé une proposition pour chaque dossier déposé par des candidats détenteurs de diplôme européen : avis favorable, avis défavorable ou avec recommandation de réaliser un parcours de consolidation des compétences.



## Titres professionnels

La forte augmentation des déclarations d'activité comme organisme de formation s'accompagne d'une augmentation du nombre de demandes d'agrément pour organiser des sessions de validation de titres professionnels du ministère du travail.

Ainsi, la DREETS a délivré 625 agréments à des centres contre 435 en 2020. 3 560 sessions d'examen sur les titres professionnels ont été validées en 2021 en Occitanie contre 2 776 en 2020.



**22 GEIQ**  
en occitanie

**68**  
salariés permanents

**1 336**  
salariés en parcours

**546**  
entreprises adhérentes



En 2021  
la DREETS a délivré

**5 138**  
diplômes  
(secteur paramédical)

**1 647**  
diplômes  
(secteur social)

# Protéger les personnes les plus vulnérables



## Faire face à l'urgence sociale

Afin de soutenir **les associations engagées dans la lutte contre la pauvreté**, un plan d'action exceptionnel a été déployé sous le pilotage du commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. 67 projets départementaux et 9 projets régionaux visant la précarité alimentaire, l'accès aux droits, l'insertion ou la parentalité ont été soutenus pour un montant total de plus de 6 M €.

Dans le cadre **des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (Calpae)**, ce sont près de 19,5 M € qui ont été co-financés par l'Etat, les 13 départements occitans et les 2 métropoles de Toulouse et Montpellier, pour favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas, renforcer l'accès aux droits et construire un avenir professionnel pour les personnes éloignées de l'emploi, dont au premier rang les jeunes. Des actions ciblées ont également été engagées contre la fracture numérique et la précarité menstruelle, ainsi qu'en faveur de la prévention du surendettement et de la formation professionnelle des travailleurs sociaux.

Les travaux de la DREES, publiés en juillet 2021, confirment la hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, témoignant de l'impact de la crise sanitaire sur la précarisation de nouveaux publics. Afin de lutter contre ce fléau, la mise en œuvre d'une action interministérielle coordonnée a permis de fortement soutenir **le réseau occitan d'aide alimentaire**, composé de 229 associations réparties sur 536 points de distribution habilités et désormais accessibles via **une cartographie interactive**.

Dans **le domaine de la grande marginalité**, deux expérimentations visant à développer l'accompagnement au sein de lieux de vie à dimension collective ont été accompagnées en Haute-Garonne et dans l'Hérault. 5 structures ont également bénéficié d'un financement exceptionnel de plus de 1,74 M € répartis sur deux ans pour la création de **tiers-lieux alimentaires** à proximité des hôtels mobilisés pour l'hébergement d'urgence.

► **229** associations d'aide alimentaire

► **8 048** places d'accueil étrangers primo-arrivants



## Améliorer les conditions d'accueil des plus précaires

Dans le cadre du plan France Relance, des moyens exceptionnels ont été mobilisés pour renforcer **la politique d'humanisation des centres d'hébergements**, figurant aux priorités du plan quinquennal pour «le logement d'abord» et la lutte contre le sans-abrisme.

Grace à une coordination étroite de la DREETS et de la DREAL, 2,2 M € ont été investis pour **l'amélioration et la modernisation des accueils de jour**, maillons essentiels du réseau de veille sociale. 17 structures réparties sur 11 départements ont pu en bénéficier.

Un montant équivalent a également été accordé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la **transformation de locaux dédiés à l'hébergement**, en vue d'améliorer le respect de la dignité, l'intimité et la sécurité des personnes accueillies. 292 places ont ainsi été rénovées sur 10 structures distinctes.

Des actions ont été engagées à destination de **publics particulièrement vulnérables** : pour les **femmes** sans logement sortant de maternité, 100 places d'hébergement ont été créées, étayées par un dispositif d'accompagnement social et sanitaire. Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, 73 nouvelles places d'hébergement et de logement temporaire ont été ouvertes pour la mise à l'abri de victimes de violences conjugales.



## Contribuer à l'effort national d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants

Afin d'accompagner le rééquilibrage territorial porté par le nouveau schéma national des demandeurs d'asile et des réfugiés 2021-2023, l'organisation et la gouvernance régionale ont été ajustées. Les services et les associations ont renforcé **l'offre d'accueil** par la création de deux structures de 1<sup>er</sup> accueil des demandeurs d'asile dans l'Aveyron et le Gard, de 350 places en centre d'accueil des demandeurs d'asile et de 145 places en centre d'accueil et d'études de situation. L'offre a été **adaptée à la typologie des nouveaux publics**, majoritairement isolés.

La cible du parc d'Occitanie avait été fixée à 8 048 places dont plus de 98 % étaient effectivement ouvertes en fin d'année.

Pour la seconde année consécutive, la région Occitanie a également contribué de manière active **au programme interministériel de réinstallation de réfugiés**. 126 personnes en provenance de camps du Haut-commissariat aux réfugiés ont été accueillies et prises en charge dans le Lot, la Lozère, le Gers, les Hautes-Pyrénées ou le Tarn.



### Accélérer et soutenir l'accès au logement

Des résultats satisfaisants ont été atteints sur le "logement d'abord" en Occitanie grâce à la **mobilisation du parc social**, au développement de l'intermédiation locative (+ 663 nouvelles places) et à la création de nouvelles places de pensions de famille (+ 77 nouvelles places).

Dans une perspective de déploiement du nouveau service public de la rue au logement, le gouvernement a par ailleurs donné une nouvelle impulsion au modèle de réponse à l'urgence, mettant un point d'arrêt à l'accroissement exponentiel du parc d'hébergement, et privilégiant – à enveloppe constante – une redistribution des moyens vers les dispositifs d'accompagnement au logement des personnes sans domicile.

Pour la région Occitanie, cette trajectoire se traduit par le maintien du parc d'hébergement généraliste à **un niveau élevé jusqu'en mars 2022** et par l'élaboration, en coordination étroite avec les préfets de départements, d'une **programmation pluriannuelle à horizon 2024**.



### Des contrôles pour améliorer le soutien des personnes vulnérables

La MRIICE a déployé les contrôles programmés en 2021 dans les champs des mandataires de protection des majeurs individuels et préposés, de la politique de la ville, des centres de distribution d'aide alimentaire et séjours de vacances adaptées organisées pour les personnes handicapées. L'appui aux Ddets/pp s'est soldé par une soixantaine d'interventions conjointes et d'appuis méthodologiques.

Une démarche d'évaluation a été engagée au second semestre 2020 auprès des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), des Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) et des gestionnaires de dispositifs de veille sociale de la région, dans le contexte de crise sanitaire. Cette évaluation a pour objectif d'organiser un retour d'expérience sur la mise en œuvre des mesures de protection de la santé des personnes accompagnées et sur la continuité de leur prise en charge, pendant la période du 15 mars au 10 juillet 2020. Cette évaluation a été largement diffusée auprès des réseaux d'opérateurs et de partenaires en 2021.



### Majeurs protégés : une démarche de modernisation qui se poursuit

Le secteur de la protection des majeurs concerne en Occitanie près de 55 000 personnes et ne cesse d'évoluer pour relever les nouveaux défis de notre société.

Afin de soutenir les 39 services mandataires et le réseau des 360 mandataires individuels, la DREETS a déployé, en partenariat avec le CREAL-ORS, des actions de formation dans chaque département. Une étude a été engagée afin de favoriser le développement des mesures d'aide à la gestion du budget familial et un projet de création de diplôme universitaire à destination du corps médical a été initié en lien avec les Universités de médecine et de droit de Montpellier. Le soutien aux tuteurs familiaux s'est également traduit, en partenariat avec l'institut Limayrac, par la mise en place d'un site internet dédié.

D'autres actions, telle que la mise en œuvre de cartes professionnelles, d'un programme de transformation numérique ou la mise en place de référentiels éthiques et pédagogiques ont été déployées pour accompagner les professionnels du secteur, mais également les tuteurs et curateurs familiaux dans une perspective de meilleure prise en charge du majeur protégé.



### Développer les interventions de la politique de la ville

La DREETS coordonne et anime les départements dans la mise en œuvre des orientations nationales. Elle organise des réunions d'information et d'échange du réseau des acteurs en charge de la politique de la ville ; elle répartit et suit les crédits et les postes délégués (Adultes relais et Fonjep) ; elle mobilise les deux centres de ressources "politique de la ville".

Dans les départements, les nouveaux dispositifs inscrits dans les orientations du comité interministériel à la ville ont été déployés notamment :

- ▶ les Cités Éducatives : 7 territoires labellisés à Nîmes, Toulouse, Montpellier, Perpignan, Béziers, Sète ;
- ▶ les Cités de l'emploi : 4 territoires labellisés à Narbonne, Tarbes-Lourdes, Toulouse et Montpellier ;
- ▶ les Bataillons de la prévention : 6 quartiers retenus à Nîmes et Toulouse, 2 à Montpellier, 2 à Perpignan ;
- ▶ Les Cordées de la Réussite inscrites dans le plan #1jeune1solution pour encourager les jeunes scolarisés des quartiers dans la poursuite des études supérieures.

Le Plan Valeurs de la République a vu le doublement des professionnels formés.

▶ **10 800** places d'hébergement  
d'urgence financées

# Protéger les salariés



## Les services de renseignement en droit du travail des 13 Ddets/pp

Pour les services du renseignement en droit du travail, et s'agissant de la réponse téléphonique, le fonctionnement régional mutualisé depuis 2018 a été pérennisé. Des améliorations techniques intervenues depuis le mois de juin ont permis de meilleures conditions de travail, de fluidifier la boucle téléphonique et de remotiver les agents.

La réponse téléphonique représente 71 % des demandes, la réponse courriel 16 %, la réception physique 13 % et la réponse courrier moins de 1 %. Ainsi, la demande écrite, qui représentait 7 % des saisines des services en 2019, représente aujourd'hui 16 %.



## Un dialogue social constructif sur la santé au travail

L'activité du service « Santé Sécurité » est fortement orientée en 2021 vers les actions liées à la fin de la troisième édition du **plan régional de santé au travail** avec une animation collective de groupes de travail. Le partenariat régional produit des échanges fructueux, tant avec les partenaires sociaux dans le cadre du **Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT)** qu'avec les organismes de prévention ou associés comme les consulaires ou les universités. La préparation des travaux du PRST 4 laisse augurer d'une dynamique toujours remarquable. Le CROCT a adopté une charte définissant les rôles et les engagements des participants. La prévention de la désinsertion professionnelle, à laquelle a été consacré un séminaire d'une journée rassemblant 118 participants le 21 septembre, motive les partenaires et laisse augurer des perspectives intéressantes en termes de structuration autour de cet axe.



## Des résultats satisfaisants pour le plan régional d'action du système d'inspection du travail

Avec près de **25 000 interventions** au cours de l'année 2021, l'Occitanie réalise 10 % des interventions nationales. En comparaison avec l'année 2020, l'activité a augmenté de 3 %. Pour autant, l'activité n'a pas retrouvé le niveau de 2019. La crise sanitaire qui perdure, la réforme administrative, les difficultés sur le remplacement des effectifs sont sans nul doute des explications de ces constats.

84 % des interventions donnent lieu à une suite à intervention. Ce résultat est en progression en regard des deux dernières années. Les lettres d'observation représentent 76 % des suites, les décisions 15 %. **418 procès-verbaux ont été dressés**, 62 signalements réalisés, 43 transactions pénales proposées, 408 décisions d'arrêt de chantier et 330 mises en demeure.

Le nombre de sanctions administratives prononcées est en forte hausse. Pour les dossiers hors prestations de service internationales, ce sont 107 sanctions administratives qui ont été notifiées pour un montant de 325 910 €. Pour les dossiers de prestations de service internationales, ce sont 28 sanctions administratives qui ont été notifiées pour un montant de 55 600 €.



## Un appui précieux de la cellule pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire apporte un appui juridique, technique et méthodologique sur la partie santé sécurité au travail, aux agents de contrôle de l'inspection du travail intervenant au niveau départemental au sein des Ddets/pp. L'équipe comprend cinq ingénieurs de prévention (secteur agricole) et trois médecins inspecteurs du travail. Ces derniers ont été mobilisés en fin d'année pour présenter la nouvelle loi pour renforcer la prévention en santé travail.

Sur le secteur agricole, outre les appuis individuels, plusieurs ateliers collectifs ont été proposés sur les équipements de travail, machines agricoles et forestières, tracteurs / signalement machines, travaux forestiers, bâchage et débâchage des bennes ; un webinaire sur les déchiqueteuses ou broyeur de branches a été organisé.

Le réseau à risque particulier Amiante s'est étoffé : la plupart des départements sont aujourd'hui représentés. Il a contribué à la campagne d'information et de contrôle « Repérage Avant Travaux ». La fin de l'année 2021 est marquée par la mise en place de la plateforme Démat@amiante au niveau de la région.

Dans le cadre du transfert de compétences pour les mines, barrages et carrières, les ingénieurs de prévention ont apporté leur expertise lors des réunions avec les unités de contrôles et avec la DREAL. Un atelier a outillé les agents sur la réglementation mines et carrières.

Enfin, l'équipe pluridisciplinaire permet de développer les partenariats avec les autres acteurs de la prévention sur le territoire. À titre d'exemple, le projet dénommé « PRICA » visant à réduire les expositions aux agents chimiques dangereux dans le secteur de la sous-traitance aéronautique et spatiale associe certains Services de Santé au Travail Interentreprises et autonomes de la région, la CARSAT et la DREETS. Ce projet est né dans le département de la Haute-Garonne et s'étend progressivement aux départements limitrophes.

► **96 000** demandes de renseignements en droit du travail

► **25 000** interventions de l'inspection du travail (dans l'ensemble du réseau DREETS et DDETS/PP)

# Protéger les consommateurs



## Garantir la loyauté et la sécurité des produits et des services

La brigade d'enquête vins et spiritueux (BEVS) a fait preuve d'une extrême vigilance pour surveiller les pratiques frauduleuses. En effet, la filière viticole connaît une situation de crise exceptionnelle en raison de l'épisode de gel qui s'est déroulé début avril, et des maladies comme l'oïdium et le mildiou, favorisées par la météo estivale pluvieuse. La récolte 2021 est très faible en termes de volume.

La pratique de l'enrichissement qui vise à augmenter le titre alcoométrique volumique naturel des produits de la vigne, autorisée par le Préfet de région, a connu à l'automne, un nombre important de demandes : 18 arrêtés d'enrichissement ont été pris pour plus de 60 dénominations de vins AOP et IGP dans les 13 départements. La BEVS vérifie que les demandes sont justifiées au regard des circonstances spécifiques, en particulier climatiques, de l'année.

Dans ce contexte de crise, les enquêteurs de la BEVS ont procédé à 292 contrôles assortis de 188 prélèvements. La brigade a détecté des pratiques de tromperie, de falsification de produits en raison des pratiques œnologiques mises en œuvre, ou des manquements en termes de loyauté de l'information donnée au consommateur. Ces infractions ont fait l'objet de suites administratives et pénales. Enfin, 25% des prélèvements réalisés ne sont pas revenus conformes et ont fait l'objet de suites pour manquements en matière d'étiquetage, de titres alcoométriques volumiques différents de ceux étiquetés ou en raison de la présence de substances non autorisées dans les produits commercialisés.

Plus largement, l'activité des directions départementales (DDETSPP et DDPP) a été chahutée par les alertes sur l'oxyde d'éthylène, un produit désinfectant cancérigène interdit en Europe pour l'alimentation. Des milliers de produits ont été identifiés comme contaminés à l'oxyde d'éthylène, retirés du marché et détruits. C'est en particulier le cas de nombreuses glaces contenant des doses minimales d'un additif contaminé (la gomme de guar, de caroube, ou E410). Une journée technique régionale sur la gestion des alertes a été réalisée en avril, favorisant le partage d'expériences entre cadres et enquêteurs et améliorant le fonctionnement des services lors de la gestion de cette alerte d'une ampleur exceptionnelle. Les services ont été fortement sollicités pour l'information des professionnels.

Développé pendant les périodes de confinement, le secteur de la vente à distance a généré beaucoup de plaintes. Parmi les dossiers contentieux établis, il faut citer :

- ▶ un vendeur qui sélectionnait uniquement des avis positifs a accepté une transaction de 10 000 € ;
- ▶ une entreprise de dispositifs médicaux avec une mauvaise gestion des livraisons a accepté une transaction de 20 000 €.

Enfin, la rénovation énergétique a généré des niveaux de plaintes inédits mobilisant deux agents à temps plein dans l'Aude par exemple.



## Garantir la conformité des instruments de mesure

Les agents du service métrologie légale ont participé, de septembre à fin octobre, à une opération nationale de contrôle des instruments de pesage à fonctionnement non automatique de forte portée (supérieure à 5 tonnes) utilisés pour des usages réglementés, initiée par le ministère de l'économie, des finances et de la relance. 448 instruments ont été contrôlés de manière inopinée chez des détenteurs issus de secteurs d'activité liés aux carrières, aux déchets, à l'industrie. Avec un taux de refus de 8,9 % soit 40 instruments refusés, cette catégorie d'instrument est plutôt bien suivie. Ces instruments

refusés devront être vérifiés par un organisme agréé avant de pouvoir être utilisés à nouveau pour des transactions commerciales. Deux détenteurs ont fait l'objet d'une amende administrative.

Dans le cadre d'une opération d'initiative régionale, le service métrologie a contrôlé près d'une centaine de dispositifs de comptage de gaz auprès de distributeurs d'énergie. 13 refus d'instrument ont été enregistrés, pour l'essentiel, en raison de scellements absents, brisés ou inappropriés.

- ▶ **369** visites d'organismes agréés
- ▶ **8 954** instruments de mesure contrôlés, pour **3 144** sites contrôlés
- ▶ **9,75%** de taux de refus





### Renouvellement de la convention Grand Marché Saint-Charles

« Saint-Charles International » est la 1<sup>ère</sup> plateforme de commercialisation, de transport et logistique de fruits et légumes en Europe avec 1 700 000 tonnes de fruits et légumes commercialisées annuellement. Depuis 2006, une convention triennale est signée entre le Syndicat national des importateurs-exportateurs de fruits et légumes Saint-Charles et la DGCCRF.

**Aujourd'hui, la démarche qualité Saint-Charles** regroupe 63 entreprises adhérentes pour plus de 1 200 000 tonnes de fruits et légumes commercialisées.

Les contrôles menés pour son renouvellement ont abouti à des conclusions positives sur l'application précise de la démarche, une bonne appropriation par les adhérents et, au final, une maîtrise des risques. La convention 2021-2024 a été signée à Paris le 27 septembre 2021.

## ► 9 615

établissements contrôlés par l'ensemble du réseau Dreets et Ddets/pp



### Garantir la libre concurrence sur les marchés

La politique de concurrence a pour finalité de créer les conditions favorables au développement d'un marché ouvert et loyal, au bénéfice des consommateurs, des entreprises et de la croissance économique. À ce titre, le service concurrence du pôle C assure une surveillance des marchés par le respect de la loyauté dans les relations interentreprises et la sanction des pratiques abusives, prohibées par le code de commerce ; par exemple : déséquilibre significatif dans la négociation et la mise en œuvre des contrats, non-respect des délais de paiement.

Une attention particulière a été portée au respect, par les enseignes de la grande distribution et leurs fournisseurs, des dispositions de la loi Egalim visant à assurer un meilleur équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire.

Le contrôle des délais de paiement interentreprises a été maintenu avec un ciblage orienté principalement sur les entreprises les moins impactées par la crise sanitaire et sur celles ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat. Une centaine d'entreprises ont été contrôlées en 2021 et ont fait l'objet de suites administratives prenant en compte leur situation financière.

En matière de pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus de position dominante), 29 indices ont été établis, avec l'appui des directions départementales, dont 19 concernent la commande publique. Certains indices font l'objet d'enquêtes approfondies menées par des unités spécialisées qui peuvent donner lieu à des sanctions prononcées par la DGCCRF ou l'Autorité de la concurrence (ADLC).

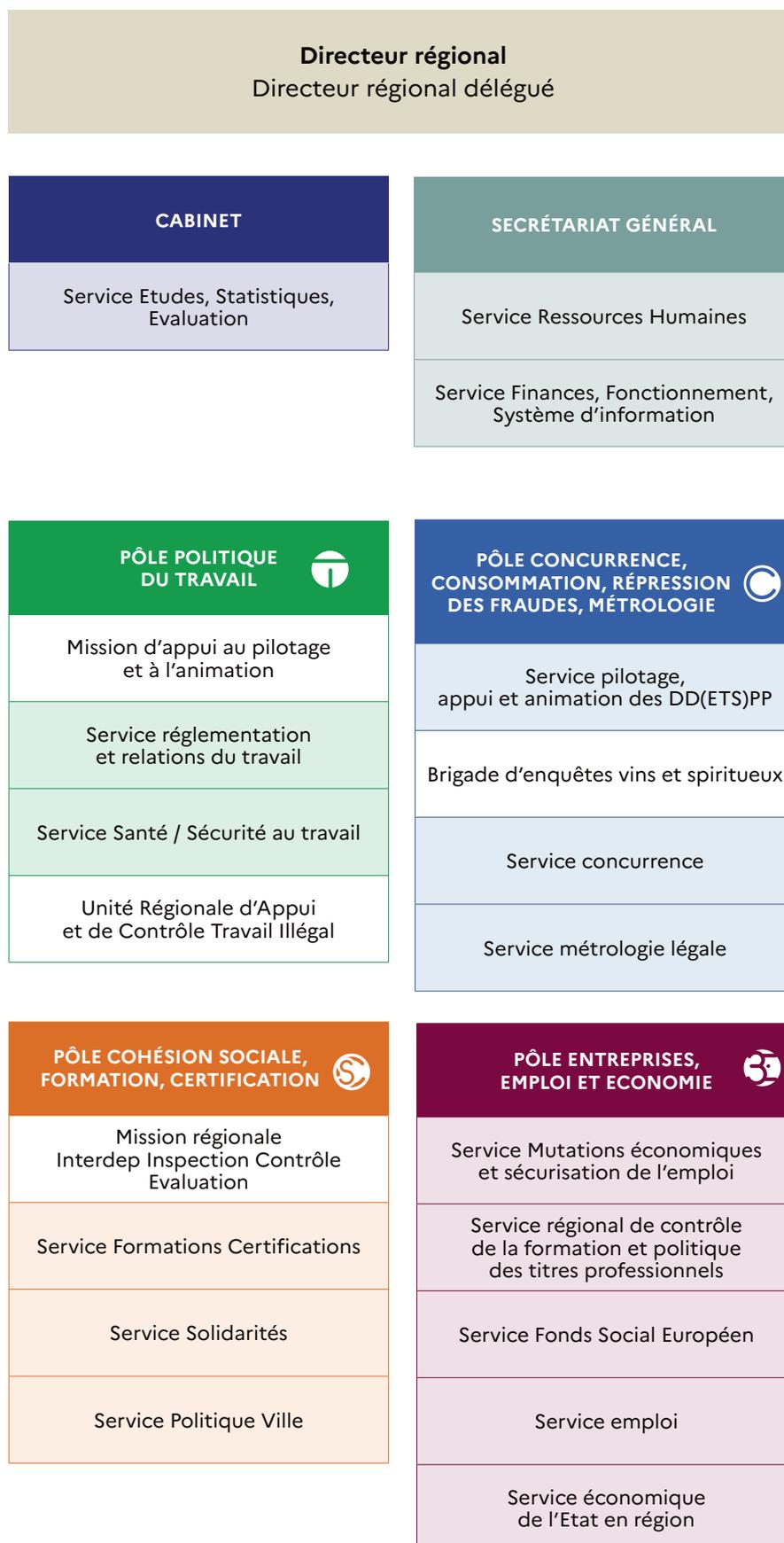


# Glossaire



- ADLC** - Autorité de la concurrence
- AFPA** - Agence pour la formation professionnelle des adultes
- ANAH** - Agence nationale de l'habitat
- AOP** - Appellation d'origine protégée
- APEC** - Association pour l'emploi des cadres
- APLD** - Activité partielle de longue durée
- ARML** - Association régionale des missions locales
- BEVS** - Brigade d'enquête vins et spiritueux
- CARSAT** - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- CCI** - Chambre de commerce et d'industrie
- CDD** - Contrat à durée déterminée
- CFA** - Centre de formation d'apprentis
- CHRS** - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CHU** - Centre d'hébergement d'urgence
- CODER-ETS** - Comité départemental et régional - Emploi, Travail, Solidarités
- CODER-PP** - Comité départemental et régional - Protection des populations
- CREAI-ORS** - Centre régional d'études, d'actions et d'informations - Observatoire régional de la Santé
- CROCT** - Comité régional d'orientation des conditions de travail
- DDETS** - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- DDETSPP** - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DDPP** - Direction départementale de la protection des populations
- DGCCRF** - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- DGE** - Direction générale des entreprises
- DIRECCTE** - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DREAL** - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DREETS** - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- EA** - Entreprise adaptée
- ETS** - Emploi, travail, solidarités
- FNE** - Fonds national pour l'emploi
- FSE** - Fonds social européen
- GEIQ** - Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- IGP** - Indication géographique protégée
- MRIICE** - Mission interdépartementale de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation
- OPCO** - Opérateurs de compétences
- PACEA** - Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
- PP** - Protection des populations
- PRITH** - Plan régional de l'insertion des travailleurs handicapés
- SIAE** - Structure d'insertion pour l'activité économique
- SPIE** - Service public de l'insertion et de l'emploi
- VAE** - Validation des acquis de l'expérience

# Organigramme





Conception : Com une Exception - Février 2022

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DREETS Occitanie**  
5 esplanade Compans Caffarelli  
BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex 6  
drees-oc.direction@drees.gouv.fr  
Tél. : 05 62 89 81 00

<https://occitanie.drees.gouv.fr>